Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le 07/12/2023
ID : 081-218101400-20231206-1966_PADTARMOBI-AR

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

# ARRÊTÉ

Le Maire de la Commune de LAVAUR,

**VU** l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L 3132-26 et L 3132-27 du Code du Travail,

**VU** la délibération n° DL_120_28112023 du conseil municipal en date du 28 novembre 2023 portant avis favorable sur l'autorisation d'ouvertures exceptionnelles des entreprises distributrices de véhicules sur la commune, le dimanche pour l'année 2024, telle que ci-dessous arrêté.

**VU** la demande de dérogation au repos hebdomadaire déposée par MOBILIANS OCCITANIE les entreprises de la mobilité, agissant pour le compte des constructeurs automobiles,

**CONSIDÉRANT** que les organisations patronales, les organisations syndicales et le président de l'Association des Maires et Elus du Tarn sont convenus, quant à la limitation du travail des salariés des commerces, les dimanches et jours fériés pour l'année 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de respecter la législation du travail concernant le repos hebdomadaire et qu'une dérogation ne peut être accordée qu'après entente entre l'employeur et le personnel,

# ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Une dérogation au repos hebdomadaire du dimanche est accordée à MOBILIANS OCCITANIE les entreprises de la mobilité,

**Les dimanches 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et le 13 octobre 2024**

**ARTICLE 2** – Cette même dérogation est accordée à toutes les enseignes du même secteur d'activité implantées sur le territoire communal.

**ARTICLE 3** – Chaque salarié qui travaillera ce jour-là bénéficiera d'un repos compensateur et d'une majoration de salaire conformément aux dispositions de l'article L 3132-27 du Code du Travail.

Fait à LAVAUR, le 6 décembre 2023.

Le Maire,
Conseiller régional,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR

Mairie de Lavaur - Place du Général Sudre - CS 60088 - 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 Courriel : mairie@ville-lavaur.fr